



# Procurations, comment mieux coopérer avec les notaires italiens

Un vade-mecum franco-italien apporte des précisions pratiques pour faciliter la coopération des notaires des deux pays lorsqu'une procuration est nécessaire à la signature d'un acte.

Avec la collaboration de la direction Europe et International du CSN

Lorsqu'un acte reçu en France implique une partie qui réside en Italie, ou inversement, le notaire lui demande de choisir un notaire local devant lequel elle donnera procuration à un tiers afin qu'il signe l'acte notarié en son nom.

Or la pratique a fait apparaître certaines difficultés de compréhension entre notaires italiens et français dans ce cas de figure. Pour les éviter, le Consiglio Nazionale del Notario et le Conseil supérieur du notariat ont conçu un vade-mecum destiné à faire mieux appréhender la portée des obligations de leurs confrères de l'autre pays. Il précise la procédure à respecter afin que la coopération soit fluide et optimale, au bénéfice des parties.

## PRINCIPAUX ACTES CONCERNÉS

Pour quels actes les procurations authentiques sont-elles principalement requises ?  
(récapitulatif non exhaustif)

ACTES CONCERNÉS	FRANCE	ITALIE
Donations	Procuration authentique	Procuration authentique
Conventions matrimoniales	Procuration authentique	Procuration authentique, en présence de témoins
Constitution d'une société de capitaux		Procuration authentique, sans témoin
Constitution d'hypothèque	Procuration authentique	
Achat en VEFA	Procuration authentique	
Vente d'immeuble	Procuration SSP	Procuration SSP certifiée par notaire
Échange d'immeuble	Procuration SSP	Procuration SSP certifiée par notaire
Division d'immeuble		Procuration SSP certifiée par notaire
Intervention à une succession	Procuration SSP	

## MODALITÉS DES PROCURATIONS ÉLECTRONIQUES

### EN ITALIE

Le notaire peut recevoir la procuration authentique sur un support électronique. Il existe trois modalités différentes de réception :

1. L'acte est signé manuellement par le mandant devant le notaire. Celui-ci scanne l'acte qui devient un document en format PDF/A, et y ajoute sa signature électronique.
2. Le document est rédigé dès l'origine sur support électronique. Dans ce cas, deux possibilités :
  - a) Le client signe l'acte numérique avec sa propre signature électronique (carte et PIN) devant le notaire, qui authentifie l'acte en y apposant à son tour sa signature électronique.
  - b) Le client signe à partir d'une tablette et la version graphique de sa signature apparaît directement sur l'acte. Le notaire authentifie l'acte en y apposant à son tour sa signature électronique.

### EN FRANCE

Les notaires français peuvent réaliser des procurations sur support électronique. Lorsque le notaire reçoit une procuration au format papier, il la scanne et l'ajoute en annexe à l'acte authentique au format électronique.

### VÉRIFIER LES SIGNATURES ÉLECTRONIQUES

La plateforme Bartolus, en cours de refonte, permettra bientôt de vérifier les signatures électroniques des notaires allemands, espagnols, français et italiens.

Le notaire aura ainsi la certitude que le document électronique qui lui est présenté provient bien d'un notaire.

À ce jour, la seule solution pour vérifier qu'une personne est bien notaire est de consulter l'annuaire des notaires d'Europe : [www.annuaire-des-notaires.eu/](http://www.annuaire-des-notaires.eu/)